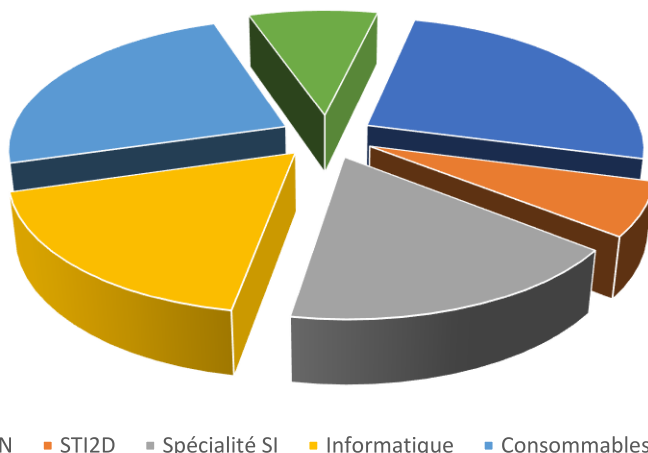


Utilisation de la Taxe – Année 2020 :

Répartition de la TA - Année 2020



Principaux investissements :

BTS SN : 25%

Spécialité SI : 17%

Informatique : 18%

Consommables et petit matériel : 25%

CBH - Module d'insertion professionnelle : 10 %

Projets 2021 :

Promouvoir et développer nos BTS en apprentissage pour créer une demi-division de chaque BTS en formation initiale et en apprentissage.

Acquérir du matériel pédagogique professionnalisant pour nos formations de BTS en apprentissage.

Poursuivre les modules de formation à l'insertion professionnelle pour nos étudiants de BTS.

Poursuivre la rénovation du parc informatique.

Péreniser la mise en œuvre de projets de qualité qui nécessitent de gros besoins en petit matériel et en consommable.

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCEE PIERRE TERMIER

AVANT

TAXE D'APPRENTISSAGE 0,68% de la masse salariale		
HORS QUOTA	QUOTA	Part Régionale
23%	26%	51%

Le lycée Pierre Termier n'est éligible qu'au solde de la taxe d'apprentissage au titre de la fraction hors quota (13% des montants collectés) pour 3 de ses formations ce qui a induit une baisse très importante des montants collectés.

AUJOURD'HUI

TAXE D'APPRENTISSAGE 0,68% de la masse salariale	
HORS QUOTA - SOLDE (Contribution à la formation professionnelle)	QUOTA (TAXE d'APPRENTISSAGE) Financement des formations en apprentissage
13%	87%



Versement DIRECT au lycée Pierre Termier

Votre contact TAXE d'APPRENTISSAGE :

M. Gilbert MARTINET

Directeur délégué à la formation.

Ddfpt.martinet@lycee-pierretermier.org

Tél : 04-76-01-22-41

06-19-44-20-19

Comment procéder au versement :

Remplissez le bordereau ci-joint accompagné de votre versement (si chèque) et adressez-le à :

Lycée Pierre Termier

Service de gestion de la Taxe d'apprentissage

5 bis rue Joseph Fourier

38028 GRENOBLE cedex 01

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021**BORDEREAU de VERSEMENT 2021 – LYCEE PIERRE TERMIER****CONTRIBUTION A LA FORMATION – SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

Le lycée Pierre Termier est éligible au solde de la Taxe d'apprentissage au titre de ses formations de BTS et du baccalauréat technologique STI2D.

En 2021, vous devez flécher un établissement. Choisissez de verser votre solde de 13% de la taxe d'apprentissage au lycée Pierre Termier.

Votre contribution doit être versée directement au lycée, sans intermédiaire, par chèque ou par virement bancaire.

VERSEMENT AU TITRE DES FORMATIONS (cochez les cases correspondantes)

- BTS Systèmes numériques – Option électronique et communication**
- BTS Assistance technique d'ingénieurs**
- Baccalauréat technologique STI2D**

VOTRE ENTREPRISE

NOM de l'entreprise	
Adresse	
Code postal et ville	
Numéro SIRET	
Numéro TVA Intra	

LE / LA RESPONSABLE TAXE D'APPRENTISSAGE

NOM - Prénom	
Fonction	
Code postal et ville	
Numéro de téléphone	
Adresse EMAIL	

REGLEMENT PAR (cochez la case correspondante).

- Chèque (à l'ordre de : Association Pierre Termier)
- Virement bancaire (voir R.I.B. en page 4).

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

BORDEREAU de VERSEMENT 2021 – LYCEE PIERRE TERMIER

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DU LYCEE PIERRE TERMIER.

		<i>Relevé d'identité Caisse d'Épargne</i>				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.						
13825	00200	08772833176	85	CE RHONE ALPES		
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/ice</i>	<i>domiciliation</i>		
IBAN						
FR76	1382	5002	0008	7728	3317	685
BIC						
C	E	P	A	F	R	P
P	P	3	8	2		
AGENCE ESS ISERE 2 SAVOIE 663 AVENUE RENE CASSIN 73290 LA MOTTE SERVOLEX Tél.:			<i>Intitulé du compte</i> ASSOCIATION PIERRE TERMIER 5 B RUE JOSEPH FOURIER 38028 GRENOBLE CEDEX 1			



Merci d'envoyer ce document dûment complété, accompagné de votre versement dans le cas où vous choisissez de régler par chèque, avant le 31 mai 2021 à :

Lycée Pierre Termier
5 bis rue Joseph Fourier
38028 Grenoble cedex 01
Tél : 04 76 54 57 81
www.lycee-pierretermier.org



Une fois votre versement réceptionné, le lycée Pierre Termier vous enverra **un reçu libératoire**, attestant de votre versement.

Votre contact taxe d'apprentissage :

M. Gilbert MARTINET

Directeur délégué à la formation.

Ddfpt.martinet@lycee-pierretermier.org

Tél : 04-76-01-22-41

06-19-44-20-19